

L'an deux-mille-vingt-trois, le 23 mars à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2023**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 12</b>			
<b>Présents : 8</b>			
<b>Votants : 10</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 10</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHABAUTY, M. Alexandre CHASSAT, M. Vincent CERISIER, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Sylviane TESSIER.

Étaient excusés : Mme Gisèle THEUTTHOUNE, M. Thierry SOYER, Mme Emmanuelle FAUTREL-BÉAUR, Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Gisèle THEUTTHOUNE donne procuration à M. Christophe LEFOULON ; M. Thierry SOYER donne procuration à M. Vincent LAUER.

Sylviane TESSIER a été nommé secrétaire de séance.

**OBJET : Signature d'une convention de partenariat « SPORTEZ-VOUS BIEN » entre la Commune d'Antigny et la CCVG**

Monsieur le Maire fait l'exposé suivant : la Communauté de Communes Vienne et Gartempe (CCVG) met en place une opération SPORTEZ-VOUS BIEN du 9 juillet au 4 août 2023 sur 22 communes de son territoire.

Cette opération se déroulera sur la commune d'Antigny le 31 juillet 2023 entre 16h30 et 19h30, pour une activité paddle et tir à l'arc.

Afin de préciser les modalités d'exécution de cette activité, une convention de partenariat sera signée.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la commune d'Antigny et la CCVG.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal adopte cette proposition.

Fait à ANTIGNY, le 5 avril 2023

Le Maire,  
Vincent LAUER

